Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 128 (2002)

Heft: 15/16: Restaurer Fallingwater

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des solutions à la hauteur des défis d'Expo.02

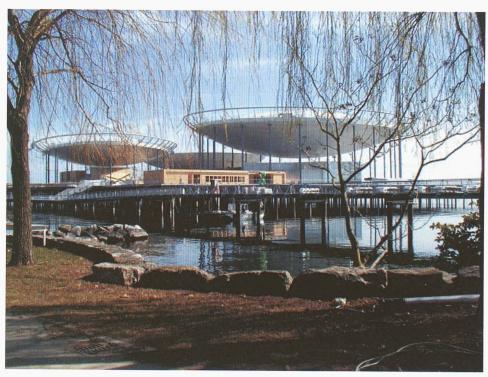


Plate-forme et galets de l'arteplage de Neuchâtel

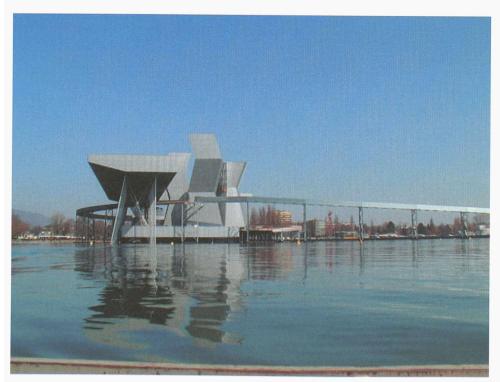


Plate-forme, passerelle et colonnes de l'arteplage de Bienne



Nos réfs.: 107-09.1-Annonce Marcelly-020802-sa

COMMUNE DE THÔNEX

CONCOURS D'ARCHITECTURE

Concours de projet d'architecture à deux degrés – Ecoles Tronchet et de Marcelly: Démolition partielle ou totale des écoles actuelles; reconstruction partielle ou totale d'un groupe scolaire complet, des locaux annexes, d'une école de musique et d'une crèche.

Organisateur et Maître de l'ouvrage: commune de Thônex, 58 chemin du Bois-des-Arts, 1226 Thônex.
Ouverture de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30). Tél. 022 869 39 00, Fax 022 869 39 01, e-mail: info@thonex ch

2. Type de procédure :

- concours de projet à deux degrés
- adjudication soumise à l'accord GATT/OMC, l'AIMP, et au règlement SIA 142.
- Objet: Démolition partielle ou totale des écoles actuelles; reconstruction partielle ou totale d'un groupe scolaire complet, de locaux annexes, d'une école de musique et d'une crèche.

Concours de projets à deux degrés. Le premier degré correspond aux prestations d'architectes pour une recherche de partis. Le second degré correspond aux prestations d'architectes pour un avant-projet avec conseils d'ingénieurs civils et d'ingénieurs en installation.

4. Prix, mentions éventuelles et indemnités: Le jury dispose d'une somme globale de CHF 180 000.— T.T.C. (définie selon art. 17.1 du règlement SIA 142) à partager entre 4 à 6 prix. Le 20 % de la somme globale peut être réservé à des mentions éventuelles.

De cette même somme, un montant de CHF 90000.— T.T.C. sera réparti à parts égales entre tous les concurrents dont le projet aura été admis au jugement du second degré, à titre d'indemnité. Un projet mentionné au 1" rang peut être recommandé par le jury pour la poursuite des études selon l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

5. Délais:

Retrait des documents : dès le 14 août 2002

Visite des lieux: le 30 août à 16 h

Questions des concurrents: 13 septembre 2002 Réponses aux concurrents: 23 septembre 2002 Rendu des projets premier degré: 1st novembre 2002 Jugement premier degré: 7-8 novembre 2002 Questions deuxième degré: 6 décembre 2002 Réponses deuxième degré: 12 décembre 2002

Annonce des projets retenus pour le deuxième degré : 15 décembre 2002

Rendu des projets deuxième degré: 7 mars 2003

Jugement: 18 mars 2003 Remise des prix: 9 avril 2003 Exposition: 9-19 avril 2003

- 6. Statut juridique particulier des candidats: le concours est ouvert à tous les architectes établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés public, pour autant qu'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes au moment de leur inscription:
 - être porteurs, à la date d'inscription au présent concours, du diplôme de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG et EAUG), des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou de Zurich (EPF), de l'Académie d'architecture de Mendrisio ou des Hautes écoles spécialisées (HES ou ETS), ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.
 - être inscrits au registre A ou B du REG (fondation suisse des ingénieurs, architectes et des techniciens) ou à un registre étranger équivalent.
- 7. Délais d'inscription: les inscriptions doivent se faire par écrit à l'adresse de l'organisateur. Une copie du récépissé attestant du versement de la finance d'inscription de CHF 100.— devra être jointe à l'inscription. Ce versement doit être fait sur le compte CCP N° 12-1716-9 avec la mention « Commune de Thônex, concours école de Marcelly ».
- 8. Remise des projets: les projets seront remis ou envoyés sous couvert de l'anonymat, franco de port, au secrétariat du concours jusqu'au 1" novembre 2002 à 16h. En cas d'envoi postal, la date et l'heure du timbre postal feront foi (avant minuit du 1" novembre 2002).

9. Composition du Jury:

Président: M. D. Zanghi, Architecte SIA

Vice-président: M. J.C. Zogg, Conseiller Administratif Commune de Thônex

Membres: M. C. Piazzalunga, Maire de Thônex — M. O. Favre, Président de la commission de des travaux de la commune de Thônex — M. C. Paychère, Président de la commission des écoles de la commune de Thônex — M. Renaud, Inspectrice DIP — M. M.-P. Broennimann, Conseiller municipal Commune de Thônex — M. C. Stendardo, Architecte SIA — M. P. Tanari, Architecte FAS-SIA — M. Ch. Exquis, Architecte SIA — M™S. Nemec-Piguet, Architecte, chef du Service des Monuments et des sites DAEL — M. M. Rampini, Architecte SIA — M™ H. Kikuchi, Paysagiste

 $\textbf{Suppléants:} \ M^{\text{\tiny TC}} \ C. \ Raffaele, Architecte \ SIA - M^{\text{\tiny TC}} \ D. \ Constantin, \ Conseiller \ municipal \ Commune \ de \ Thônex$

10. Critères de choix :

Pour le premier degré :

- l'adéquation du projet aux objectifs du concours
- le rapport du projet au site et aux éléments existants ou maintenus
- la qualité spatiale et architecturale des bâtiments
- la qualité spatiale et volumétrique des aménagements extérieurs et leur rapport aux espaces publics
- l'intégration et l'articulation des abords de l'école à la piscine, au parc de l'îlot, aux parcours, à l'avenue Tronchet et à la salle des fêtes
- la valeur fonctionnelle des aménagements extérieurs et des locaux

Ces critères ne sont pas exhaustifs. Ils ne seront pas nécessairement considérés dans l'ordre mentionné ci-dessus.

Pour le second degré:

- l'adéquation du projet aux objectifs du concours
- le rapport du projet au site et aux élément existants ou maintenus
- la qualité spatiale et architecturale des bâtiments
- la qualité spatiale et volumétrique des aménagements extérieurs et leur rapport aux espaces publics
- l'intégration et l'articulation des abords de l'école à la piscine, au parc de l'îlot, aux parcours, à l'avenue Tronchet et à la salle des fêtes
- la valeur fonctionnelle des aménagements extérieurs et des locaux
- la conception de décloisonnement
- la qualité des parcours intérieurs et des constructions
- l'économie du projet (construction et exploitation)
- la prise en considération des aspects écologiques et énergétiques.

Ces critères ne sont pas exhaustifs. Ils ne seront pas nécessairement considérés dans l'ordre mentionné ci-dessus

EXPOSITION

Forum d'architectures Lausanne – Villamont 4 Jeudi 15 août au 29 août 2002

Heures d'ouvertures: lu-ve 17h-19h et sa 14h-17h

Projets du concours d'architecture à deux degrés organisé en avril 2002 par la Ville de Nyon et l'Etat de Vaud en vue de la mise en valeur des vestiges archéologiques et construction d'un lieu de visite et de spectacle pour l'amphithéâtre romain de Nyon

Dans ce cadre: Lundi 26 août 2002 à 18h.

TABLE RONDE *

Débat public sur la problématique particulière du concours et l'évaluation écologique des projets

En présence de:

- M. Jean-Christophe Châtillon, président de la Commission des concours et appels d'offres SIA
- M. Francesco Della Casa, rédacteur en chef Revue Tracés
- M. Christophe Mercier, auteur de l'évaluation écologique des projets
- M. Bernard Pahud, lauréat du concours
- M. Eric Perrette, architecte cantonal, président du jury
- M^{me} Monique Voélin, cheffe du Service de la Culture de la Ville de Nyon
- M. Denis Weidmann, archéologue cantonal
- * Entrée libre, mais inscription préalable souhaitée par e-mail : info.sb@sb.vd.ch

